

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Décembre 1874.

Bulletin politique.

LES PRIÈRES PUBLIQUES EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS.

Viennent de s'ouvrir de toutes parts des neuvaines de dévotion privée, ratifiées par le Pape, pour le salut de la France.

En même temps les mandements de nos évêques nous sollicitent à la prière publique. De toutes parts un même sentiment tourne les âmes vers Dieu.

L'autre jour, la République des États-Unis nous envoyait un exemple non moins significatif, mais d'une nature bien différente : le président Grant prescrivait un jour de recueillement national, pour rendre grâce à Dieu des biens versés sur la République.

Heureuse République, celle-là ! s'il lui est donné de bénir la Providence de ses prospérités ! Singulier contraste avec les images de terreur que ce mot tout seul de République jette ici dans toutes les âmes !

Quoi qu'il en soit, les nations sentent donc encore le besoin de se tourner vers Dieu, soit qu'elles souffrent, ou qu'elles soient prospères ! Dieu n'est pas banni de la terre, et la prière garde encore le secret de charmer à la fois le bonheur et l'adversité.

Mais l'exemple de la France répond-il bien à l'exemple des États-Unis ? Nous sommes contraints d'en douter.

Aux États-Unis, le chef légal et constitutionnel de l'Union, le Président, fait acte de souveraineté politique, j'allais dire chrétienne, en prescrivant à tous les citoyens, sans distinction de culte, un jour de repos et de prière ; c'est la nation entière qui est appelée à se recueillir devant Dieu, même avec des différences dans l'adoration, de telle

sorte que ce qui est une contradiction dans l'ordre logique des idées n'est pas sans consolation pour la conscience ni sans espérance même pour l'unité à venir de la foi publique.

En France, le spectacle est autre. Ici ce n'est pas l'Etat qui prie ! Ce n'est pas la société publique qui convie les citoyens à se rassembler dans les temples ou à se recueillir dans chaque foyer, soit pour rendre grâce, soit pour crier miséricorde.

Non ! En France l'Etat est sans foi ; la société n'a pas de temples, et peu s'en faut que la famille même n'ait pas de Dieu.

Des législateurs épars, des citoyens isolés, hommes publics ou hommes privés, magistrats, ouvriers, ou soldats, répondant à la voix des pasteurs, vont courir aux églises, et tous ensemble envoyer vers Dieu des supplications et des vœux ; mais dirons-nous pour cela que la France est en prière ?

Il est vrai, il y a une France qui prie, c'est la France catholique ; il y en a qui diront : c'est la France *cléricale*, car telle est la France sortie des révolutions. Elle n'est plus un corps de nation croyant, elle est une agglomération d'individualités groupées tout au plus en catégories d'opinions, de passions, d'intérêts, sans lien commun de foi, de dévouement et de patrie.

Mais quoi ! sera-t-il dit que la France une d'autrefois n'aura donc pas au moins sa représentation dans ces restes épars de la société politique ?

Soyons cette société vivante, nous qui croyons, nous qui prions.

Après quatre mois de silence, l'Assemblée est rentrée à Versailles et va agiter de nouveau les questions de vie ou de mort posées depuis quatre ans et que jusqu'ici elle a été impuissante à résoudre.

Les problèmes sont restés les mêmes ; les difficultés subsistent, les dangers n'ont pas cessé d'être menaçants ; au milieu des évolutions des partis, une seule chose n'a pas

changé, la nécessité de sortir du provisoire, quelque simulacre d'organisation qu'on puisse rêver lui donner, et de renoncer aux expédients, nécessité aussi impérieuse qu'est constante et tenace dans l'esprit des maîtres de la politique la volonté de ne s'y point soumettre.

Où allons-nous ? Nul ne le sait. La session s'ouvre sur l'inconnu, et, ni dans le gouvernement, ni dans les partis, nous ne découvrons une idée arrêtée, un programme délibéré.

Sans doute, on parle, comme de coutume, d'organiser et de constituer ; les fidèles du septennat se disputent parfois encore sur la grave question du statut *personnel* ou *impersonnel*.

La défense sociale et la ligue conservatrice servent de thèmes à de beaux dithyrambes contre les divisions, à de pressants appels en faveur de la conciliation et de l'union. Mais en réalité on repousse ce qui peut concilier et unir, le grand statut national, seul capable de mettre fin aux discussions byzantines.

Chronique générale.

On assure que le message sera conçu dans des termes qui permettraient de mettre en relief à la fois la politique ministérielle et la pensée personnelle du maréchal.

Le cabinet paraît s'être mis d'accord sur la levée prochaine de l'état de siège. Le maréchal déclarerait, dans son message, que le moment est venu de rentrer dans le droit commun ; et, en conséquence, on déposerait, dans le plus bref délai, divers projets de loi sur la presse, sur les réunions, sur les associations.

Le message confirmerait pleinement le discours de Lille, qui a eu un si grand et si heureux retentissement : un chaleureux appel serait fait à tous les partis modérés.

C'est sur le plus ou moins d'insistance que doit mettre le maréchal à réclamer la discussion des lois constitutionnelles que

tous les membres du cabinet ne seraient pas encore complètement d'accord ; mais les dissemblances tendent chaque jour à s'effacer.

Les membres de l'extrême droite paraissent moins disposés que jamais à organiser le septennat. On annonce, mais nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, un prochain manifeste de M. le comte de Chambord.

Les bonapartistes sont plus que jamais partagés entre deux courants : les uns, persistant dans l'attitude prise le 20 novembre 1873, refusent d'organiser sérieusement les pouvoirs du maréchal ; les autres, au contraire, sont disposés à constituer. On cherche à s'entendre en accordant simplement au maréchal le droit de dissolution, mais on refuse énergiquement tout projet de seconde Chambre.

Dans le centre droit, un grand nombre de membres, et parmi eux, notamment, MM. d'Audiffret, Savary, d'Haussonville, Lambert Sainte-Croix, se prononcent énergiquement pour une alliance avec le centre gauche.

D'autres, au contraire, désireraient revenir à la majorité du 24 mai ; mais le nombre de ces derniers diminue chaque jour. Ils comptaient sur l'appui de M. le duc de Broglie. Le discours tenu par l'ancien chef du cabinet du 24 mai à la réunion du centre droit semble donner le dernier coup à ces espérances. Devant l'attitude de l'extrême droite et des bonapartistes, M. le duc de Broglie incline visiblement vers « l'union des partis modérés. » Il n'y a plus d'autre majorité possible.

Les députés du centre gauche et de la gauche modérée, de retour à Paris, semblent, pour la plupart, disposés à des idées de conciliation ; la lettre de l'honorable M. Christophle paraît avoir donné très-exactement les tendances des chefs les plus considéra-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Serrurier de Philadelphie.

(Suite.)

Ce fut en vain qu'Amos protesta de son innocence et exprima l'horreur que lui inspirait l'idée seule de ce crime : le banquier délégué le raila sur sa probité prétendue et le menaça des suites que l'affaire aurait nécessairement pour lui. Oh ! alors le mécanicien, dont les oreilles étaient peu habituées à entendre ainsi avancer des propos qui, sans preuve, sans fondement, ne tendaient à rien moins qu'à le déshonorer, signifia à son ennemi de sortir sur-le-champ de chez lui, et cela avec le geste et les termes d'un homme qui, quoique pauvre, était résolu à se faire respecter et à préserver de l'insolence du riche le sanctuaire de sa demeure.

Le marchand se retira confus, en mena-

çant Amos de sa vengeance. On tint conseil à la banque, et on décida que Sparks serait arrêté et mis en prison, dans l'espoir que, sequestré et séparé de sa famille et de ses complices, il pourrait moins facilement empêcher la réunion des preuves du crime, ou qu'enfin, effrayé par l'appareil d'une instruction judiciaire, il serait amené tôt ou tard à faire un aveu.

Ce fut encore un terrible coup pour les membres de la pauvre famille ! Unis, que n'auraient-ils pu supporter ? Des conseils mutuels et des consolations sympathiques diminuent les peines et allègent le poids des maux ! Mais séparés ! mais savoir leur plus solide appui, celui autour duquel ils avaient coutume de se tenir dans leur faiblesse, accablé de fers, jeté en prison, et cela sur une accusation injuste ! Oh ! c'en était trop pour eux, surtout au milieu de l'atmosphère empestée de soupçons qui enveloppait toujours leur demeure et corrompait jusqu'à l'air qu'ils respiraient !

Ils supportèrent cependant sans murmurer les privations que leur imposait l'absence

du serrurier, et même ils trouvèrent le moyen de prélever, sur le peu d'argent qu'ils se procuraient à grand-peine, de quoi fournir un léger soulagement au pauvre ouvrier dans sa prison.

Quelques mois s'étaient écoulés, et Sparks n'avait fait aucun aveu ; rien n'était encore venu jeter le moindre jour sur l'obscurité de l'accusation, lorsque ceux qui le persécutaient se virent malgré eux dans la nécessité de laisser le procès suivre ainsi son cours. Les seules preuves matérielles qu'ils fournissaient contre l'accusé consistaient en quelques serrures d'une combinaison étrange, en quelques pièces mécaniques trouvées dans les ateliers du pauvre prévenu. Ces pièces, en déguisant aux yeux profanes une partie de leur destination et de leur usage, ne laissaient pas que de rendre patente, sinon la culpabilité, du moins l'habileté extrême de l'artisan. On y remarquait enfin une telle variété, un travail si consommé, que peu de gens se trouvèrent parmi les juges, les jurés ou le public de l'audience, pour croire qu'un aussi pauvre homme

qu'Amos eût pu dépenser à ces ouvrages tant d'application, dans le seul but de perfectionner son art.

Ses amis et ses voisins donnèrent le témoignage qu'on attendait de son caractère et de ses mœurs ; et dans leurs diverses dépositions, tous s'accordaient à reconnaître cet attachement exclusif à son art favori.

L'avocat chargé de soutenir l'accusation pour la banque en déduisit habilement ses divers moyens, les tirant en quelque sorte de l'état de l'opinion publique et de l'influence que de vagues soupçons, joints à l'évidence de l'adresse extrême du mécanicien, pouvaient exercer sur l'esprit du jury, s'attachant avec une insidieuse persistance à ce que lui fournissait d'insinuation l'examen minutieux de chaque vis et de chaque ferrure ; revenant, à la moindre occasion, sur ce qui s'était passé entre le marchand et le serrurier près du coffre ; sur la pauvreté incontestable d'Amos, d'où il faisait jaillir l'idée d'une tentation probable ; sur l'emploi de son temps, consommé évidemment en pure perte s'il n'avait pas eu pour but d'at-

bles du centre gauche. On paraît, de ce côté là, décidé à ne se lancer dans l'inconnu qu'après avoir « épuisé tous les moyens de conciliation. »

Quelques députés de ce groupe, cependant, déclarent qu'il n'y a plus qu'à réclamer, par tous les moyens, la dissolution; mais ils sont en petit nombre.

L'extrême gauche se prononce plus énergiquement que jamais pour la dissolution.

L'influence de MM. Louis Blanc, Peyrat et Edgard Quinet qui, seuls, avaient voté contre la proposition Casimir Périer, semble avoir grandi dans ce groupe.

M. le général de Ladmirault vient d'autoriser M. Ballero à transformer sa feuille d'informations en un journal politique quotidien, qui paraîtra régulièrement à partir du 1^{er} décembre, sous le titre de : *la Correspondance universelle*.

M. le préfet de la Seine a eu samedi une longue entrevue avec le maréchal de Mac-Mahon au sujet de l'emprunt de la ville de Paris.

On dément le bruit qui faisait de M. le duc de Broglie le successeur de M. le duc d'Audiffret-Pasquier à la présidence du centre droit; celui-ci se retire toujours, mais il serait question pour le remplacer de M. Bocher.

La scission entre radicaux et ultra-radicaux, à l'occasion des élections municipales de Marseille, s'accroît; M. Challemel-Lacour le fusillard vient d'adresser à un électeur marseillais une lettre dans laquelle il condamne la conduite de M. Labadié, qui « ne saurait être trop sévèrement appréciée. »

On remarque et commente le changement d'attitude du *Courrier de la Gironde*, qui passe pour l'organe du duc d'Aumale. Ce journal, qui réclamait jadis l'abdication du comte de Chambord, combat maintenant l'organisation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Est-ce seulement par crainte d'un échec?

Le *Courrier de France* vient de faire sa réapparition sous la direction de M. Guyot-Montpayroux. Le programme du journal, qui aurait l'approbation d'un grand nombre de députés, conclut à la conjonction des centres au bénéfice du centre gauche.

Vendredi, à une heure de l'après-midi, M. Rouher comparait comme témoin dans le cabinet de M. Delahaye, juge d'instruction, où il a été interrogé très-longue-

ment sur l'affaire dite du comité de l'Appel au peuple. Ce n'est qu'à six heures que cet interrogatoire a été terminé.

Avant-hier M. Casabianca, également cité comme témoin, a été interrogé à plusieurs reprises pendant la journée.

M. Rouher a dû être entendu de nouveau samedi matin par M. le juge d'instruction Delahaye. (Constitutionnel.)

Le *Moniteur universel* dit que le ministère des finances ne songe pas à demander les 20 millions qui sont nécessaires pour le fonctionnement de l'armée territoriale, tel qu'il est proposé par le rapport de M. Charetton, au budget ordinaire. Ces dépenses figureraient plutôt au compte de liquidation, au moins tant que ce compte existera. La difficulté budgétaire que quelques députés ont entrevue à ce sujet dans le vote de la loi d'organisation des cadres et des effectifs, serait donc de ce fait beaucoup diminuée.

M. le capitaine de vaisseau de Pritzbuër, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, et les officiers attachés à son état-major, partiront par le paquebot de Marseille, du 19 décembre, pour se rendre à Nouméa.

Le fécond Barthélemy Saint-Hilaire, de retour d'Algérie, adresse une longue lettre au *Bien public*; il énumère ses diverses tournées avec une complaisance un peu grotesque, et conclut en déplorant que l'émigration française pour cette magnifique colonie, si peu distante de Marseille, ne soit pas plus forte. Il a raison, mais la domination de la radicalité, incontestée en Algérie, n'est pas de nature à attirer les travailleurs sérieux.

La *France* publie sous ce titre : *Une visite à M. Thiers*, une curieuse relation dont nous extrayons le passage suivant où l'auteur de l'article reproduit une partie de la conversation de l'ancien président :

« Il me tardait d'interroger M. Thiers sur la politique intérieure. Certaines parties de cette conversation ne sauraient, sans indiscrétion, être répétées. Je puis dire seulement que, selon M. Thiers, au moment de la rentrée, il va falloir que le maréchal opte entre la Monarchie et la République. — « Il y a, m'a-t-il dit, des gens qui veulent la Monarchie, d'autres qui accepteraient encore le bonapartisme; mais le pays n'est ni monarchiste, ni bonapartiste, il est républicain. Tout le prouve et je vois pour le maréchal de graves difficultés, s'il hésite entre la République et la Monarchie. »

D'après la fin de cette conversation, le parti républicain ne prendrait pas, dès la rentrée de la Chambre, l'attitude active qu'on lui suppose; il attendrait les événements.

Quant à M. Thiers, il ne m'a pas paru disposé à vouloir intervenir personnellement

dans les débats parlementaires, pour le moment du moins; ce ne serait guère que dans le commencement de l'année prochaine qu'il prononcerait son premier discours de la nouvelle session. — *Georges d'Argy.* »

Le *Journal de Nice* annonce que M. Marchi, ancien directeur de l'île Sainte-Marguerite, est nommé au poste de directeur des prisons de Pau.

Le 28 novembre était le dix-septième anniversaire de la naissance du prince des Asturies, fils de la reine Isabelle II d'Espagne. On s'attend à la publication d'un manifeste alphonisiste.

Etranger.

On écrit de Strasbourg à l'Agence Havas :

On sait que la plupart des députés de l'Alsace-Lorraine au Parlement allemand se sont concertés pour s'abstenir de paraître aux séances de la Chambre, et se sont bornés à envoyer une protestation.

Le gouvernement allemand avait songé à déclarer ces députés démissionnaires, par le seul fait de cette attitude de leur part. Mais il n'a pas donné suite à cette intention, après consultation avec M. Ferdinand Schneegans, le concurrent malheureux de M. Lauth, à Strasbourg, lors des élections pour le Reichstag.

M. Schneegans a dissuadé le gouvernement de déclarer la vacance des sièges occupés par ces députés, par la raison que de nouvelles élections seraient nécessaires, et que dans l'état actuel des esprits en Alsace, elles enverraient au Reichstag une députation absolument cléricale.

M. Ferdinand Schneegans ne doit pas être confondu avec M. Auguste Schneegans, ancien rédacteur en chef du *Journal de Lyon*.

Le conseil fédéral allemand vient d'être saisi d'un projet de loi modifiant la loi relative à l'indemnité de guerre payée par la France et demandant que la somme qui doit être dépensée pour les fortifications et les garnisons de l'Alsace-Lorraine soit portée à 42,980,950 thalers, dont 21,730,000 thalers seraient employés à compléter les fortifications de Strasbourg, Metz, Bitch, Neufbrich et Thionville.

On écrit de Munich :

L'organisateur de la landwehr bavaroise dans le sens de son assimilation à la landwehr prussienne est très-avancé. La Bavière compte déjà 32 bataillons d'infanterie de landwehr. En outre, un régiment de cavalerie à 5 escadrons, et 4 bataillons d'artillerie à 4 compagnies, sont en cours de formation.

La langue russe vient d'être mise au rang des matières obligatoires de l'enseignement

de l'Académie militaire de Munich, à laquelle un professeur de russe a été attaché avec des appointements considérables.

La cour supérieure de justice de Cologne vient de confirmer le jugement de la chambre des appels correctionnels, qui a acquitté l'archevêque, prévenu d'infraction aux lois ecclésiastiques.

M. de Bismark vient d'adresser aux gouvernements allemands un Mémoire pour demander que désormais ces gouvernements et les autorités qui en dépendent cessent de s'adresser aux fonctionnaires de la police française pour réclamer des extraditions ou des renseignements quelconques. C'est à l'ambassade d'Allemagne à Paris, dit le Mémoire, que ces communications devraient être faites désormais, et celles-ci les transmettait à la préfecture de police.

Le seul cas dans lequel il pourrait y avoir avantage à saisir directement les autorités de police sans passer par cette filière serait le cas où les autorités allemandes auraient à s'adresser au Havre.

ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

Bayonne, 27 novembre.

Les travaux pour les fortifications de San Marcial sont activement poursuivis.

Les carlistes paraissent résolus à attaquer de nouveau les retranchements. Ils ont réuni à cet effet, près de Vera, des troupes et de l'artillerie.

Santander, 28 novembre.

Le courrier de l'étranger manque depuis trois jours.

Le mauvais temps empêche les opérations.

La brigade Blanco est retenue à Saint-Sébastien.

Des renforts ont été embarqués hier pour Cuba.

Madrid, 29 novembre.

La *Iberia* dit que le prochain départ du maréchal Serrano pour l'armée du Nord prouve que le gouvernement ne se préoccupe en ce moment que de terminer la guerre carliste. Il ajourne à une époque plus tranquille la discussion des questions politiques pour remédier aux maux qui affligent l'Espagne.

L'HIVER A SAINT-PETERSBOURG.

Le charriage des glaces sur la Néva à Pétersbourg même a commencé dans la nuit du 6 au 7 (18 au 19) novembre, et le lendemain matin le fleuve était couvert sur toute sa largeur de glaçons charriés avec tant de force et en si grande quantité que les vapeurs, surtout ceux remontant le courant, ne pouvaient plus lutter contre eux. En même temps, un vent d'est, extrêmement fort, chassant l'eau vers la mer, avait considérablement fait baisser le niveau du fleuve

teindre ainsi à l'accomplissement de quelque énorme dessein. Ainsi, parce qu'Amos était pauvre, son application, l'amour de son art, sa patience, toutes ses vertus devaient tourner contre lui.

L'avocat terminait en disant qu'il pensait que le prononcé d'un jugement de condamnation serait immédiatement suivi d'un aveu; car, pour lui, en son âme et conscience, il croyait Amos coupable. Et ce fut ainsi qu'il parvint à faire partager cette opinion à la grande majorité des auditeurs. Quelques membres du jury même, assez inclinés à se fier sur la probabilité d'un aveu, et entraînés dans le torrent des soupçons, n'étaient pas éloignés de condamner sans preuves, se flattant par là, tout bas, que le résultat viendrait justifier, en présence de tous, leur perspicacité. Mais il n'en pouvait être ainsi au milieu d'une cour de justice en Amérique, même à l'époque où s'est passé le fait que nous retraçons.

Le résumé du juge fut clair et décisif. Il établissait, il est vrai, qu'il existait des motifs de suspicion; que certaines circonstances,

se rattachant à la manière d'être particulière de l'accusé, étaient réellement difficiles à concilier avec son état habituel de pauvreté, mais que pourtant l'accusation manquait totalement de preuves positives; et qu'enfin, non-seulement les fils qui eussent pu conduire au flagrant délit se rompaient sur divers points, mais même qu'on n'en apercevait pas un seul qui s'étendit au-delà de la maison de l'ouvrier. Amos fut, en conséquence, acquitté.

Quoique rien après cela ne justifiait plus les soupçons, ils n'en restèrent pas moins suspendus sur sa tête comme l'épée de Damoclès. Le vindicatif négociant et les directeurs de la banque, dans leur dépit, n'hésitèrent pas à déclarer que, malgré l'acquiescement légalement prononcé, ils ne doutaient nullement de la culpabilité du prévenu. Cette opinion, répandue à dessein, passa dans l'esprit d'un grand nombre de gens qui, peu soucieux d'examiner jusqu'à quel point elle était probable, furent naturellement conduits à ne voir qu'un heureux coquin dans le mécanicien absous. Comment, en

effet, la réputation du pauvre homme eût-elle pu rester intacte sous les atteintes traitreusement calculées de tant de puissants calomnieux?

Amos se réjouit de son acquittement, dans la consolante pensée que les jurés avaient consciencieusement rempli leur devoir, et l'épreuve qu'il avait subie avait plutôt fortifié qu'altéré sa confiance dans la justice de son pays. Il reçut les embrassements de sa famille comme un homme qui venait de déposer le fardeau d'une immense responsabilité et d'éviter un péril imminent; et son cœur, en se dilatant, laissa échapper de touchantes actions de grâces à Dieu, quand sur le soir ils se trouvèrent tous réunis devant le foyer domestique témoin de leur ancien bonheur.

Cependant Amos, bien qu'acquitté par le verdict du jury, sentait qu'il ne l'était pas dans l'opinion publique. Il avait trop de sagacité pour n'avoir pas lu cela sur la physionomie de quelques jurés et de la plupart des auditeurs. Toutefois, il se contenta d'attendre les chances d'une révélation, et se résigna à vivre exposé aux absurdes accu-

sations que la Providence, sans doute dans la sagesse de ses vues, continuait à laisser planer sur lui.

Mais Amos ne songeait pas comment il ferait désormais pour vivre. Il se sentait, à la vérité, assez fort pour supporter le froid accueil des gens prévenus, l'affection insultante avec laquelle plusieurs détournaient leurs regards à son approche, enfin la pensée de toutes les calomnies dont il était l'objet, parce qu'il espérait bien un jour ou l'autre obtenir une revanche victorieuse; mais la désertion des pratiques fut ce qui lui ouvrit enfin les yeux sur l'affreuse réalité de sa position. Il ne recevait plus de commandes; le peu d'articles qu'il confectionnait ne trouvaient plus de placement, et comme le pécule assez faible de l'épargne avait été dévoré par les frais du procès, la pauvre famille en vint fatalement à reconnaître qu'avec toute son activité et son économie, il lui serait impossible de pourvoir même à son pain quotidien.

(La suite au prochain numéro.)

